

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-267

présenté par

M. Evrard, M. Giletti, M. Blairy, M. Dufosset, M. Salmon, M. Dessigny, M. Buisson,
M. de Lépinau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Lechon, Mme Levavasseur, Mme Galzy,
Mme Joubert, Mme Ranc, Mme Ménaché, M. Guibert, Mme Blanc, M. David Magnier,
M. Dutremble, M. Fouquart, Mme Auzanot, Mme Lelouis, Mme Rimbart, Mme Lechanteux,
Mme Sabatini, M. Guitton, Mme Laporte, M. Gery, M. Tesson, M. Emmanuel Taché,
Mme Griseti, M. Rivière, M. Tonussi, M. Jolly, Mme Martinez, M. Perez, M. Guiniot, M. Jenft et
M. Vos

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	10 000 000
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	0	10 000 000
SOLDE	-10 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 10 000 000 euros pour l'action n° 07 : "Gestion des milieux et biodiversité" du programme n° 113 : "Paysages, eau et biodiversité".

Le plan d'accompagnement des cirques a été validé en juillet 2022 pour un montant initial de 35 millions d'euros, suite à l'interdiction de la détention d'animaux sauvages dans les cirques itinérants. Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit la signature d'une nouvelle convention pour constituer un guichet unique d'accompagnement à hauteur de 10 millions d'euros. Si l'accompagnement de cette transition était justifié lors des premières années de mise en œuvre du plan d'aide, cette augmentation des crédits budgétaires soulève des interrogations au regard des efforts demandés à l'ensemble des Français.

Les professionnels concernés ont bénéficié d'un soutien significatif leur permettant d'adapter leur modèle économique. Dans un contexte où de nombreux secteurs économiques doivent faire face à des évolutions réglementaires sans accompagnement financier équivalent, le principe d'équité commande de mettre un terme à ce dispositif exceptionnel.

En conséquence, le présent amendement vise à supprimer les 10 millions d'euros de crédits du plan d'accompagnement des circassiens prévus pour l'exercice 2026. Cette mesure contribuera à l'effort de maîtrise de la dépense publique.